



MAIRIE
DE
SERRAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes	Pour : 13	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Ivan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, M. Pascal CHEVALLEREAU, Mme Maeva CHIROL, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, Mme Valérie ORGE, M. Marc PORRET, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Baptiste MERMILOD BLARDET, M. Olivier PAILLOT, Mme Nicole THABUIS.

A donné pouvoir :

M. Olivier PAILLOT à M. Ivan BREUILLOT

Mme Adeline TOULORGE est nommée secrétaire de séance.

DEL_09462026B	Objet : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3
----------------------	---

Monsieur le Maire informe que des remarques ont été émises par la trésorerie de Rumilly, concernant notamment des erreurs matérielles et des erreurs d'imputation contenues dans le budget supplémentaire. Il convenait donc de procéder à des corrections au niveau des recettes (subventions départementales), de la section d'investissement du budget principal.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DEL_09462026 qui contient une erreur de retranscription de l'imputations budgétaire, identifiée de façon erronée comme opération d'ordre (041/13241).

Il convient donc de corriger cette erreur au niveau de la section investissement en recette telle mentionnée ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

DEPENSES	MONTANT BP + BS	MONTANT DM	TOTAL BP + BS + DM
041/13241 – Opérations ordre entre section	115 000.00	- 115 000.00	0.00
1323 – Subvention département	0.00	115 000.00	115 000.00
TOTAL	115 000.00	0.00	115 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer ces virements de crédits.

Le deux juillet deux mille vingt-six,

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

La secrétaire de séance,
Adeline TOULORGE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

